

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : MATERNELLE CALADE SAINT ROCH	DATE : 14/10/2025
Adresse : 1, Route du Chemin Neuf – 06410 BIOT	

PARTICIPANTS :

Directrice : Mme DELAÎTRE Fabienne (Terracotta : PS/MS/GS).

Enseignantes : Mme NEGRO Florence (Bouton d'or : PS/MS/GS), Mme MONTENON Florence (Indigo : PS/MS/GS),
Mme FARGANEL Rachel (Emeraude : PS/MS/GS)

Adjoint loisirs, jeunesse et transport : Mme PAVAN-GRASSO Laura.

Adjoint aux finances : François PEIGNE

Représentants des Parents d'Elèves : Anne-Sophie LE NAOUR, Marine CANESSA, Isabelle PILLON, Océane
RENAUDIN

Responsable du Service Education Loisirs Jeunesse : Mme Anne DUMAS-MITON

Coordinateur périscolaire : Benjamin FALIN

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme Jocelyne CAMATTE

ORDRE DU JOUR :

Présentation des membres du Conseil

Élections des parents d'élèves

Effectifs 2025/2026

Approbation du règlement intérieur de l'école

Sécurité

Travaux et budget municipal

Point sur le projet d'école et informations sur les actions pédagogiques de l'année

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :

Elections des parents d'élèves :

Nombre d'inscrits : 194

Nombre de votants : 145 Parents élus : 4 sièges et 4 suppléants

Taux de participation : 74,74 % (an dernier 71,2 %)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CANESSA Marine	PILLON Isabelle
CAMUS Aude	ICART Marion
LE NAOUR Anne-Sophie	KERAMSI Caroline
RENAUDIN Océane	FAURE Jennifer

Merci à l'équipe des parents des associations (APE et Amstramgram) pour leur aide lors de l'organisation des élections cette année.

Cette année encore, le vote a eu lieu exclusivement par correspondance (possibilité donnée par l'Arrêté du 19 août 2019 – article 1 et voté au conseil d'école).

Le conseil est unanime pour poursuivre le vote par correspondance à la rentrée 2026 si la possibilité de mettre en place le vote électronique n'est pas financée par la municipalité. La solution numérique permettrait de gagner du temps et éviterait le gaspillage de papier. Madame PAVAN-GRASSO informe le conseil qu'après quelques recherches, deux canaux ont été identifiés et que ce point pourra être mis sur une ligne budgétaire après les élections municipales.

Effectifs 2025-2026 :

Classe Bouton d'or : 10 PS + 8 MS + 8 GS = 26 élèves

Classe Indigo : 9 PS + 8 MS + 9 GS = 26 élèves (bientôt 25, un MS de moins)

Classe Emeraude : 10 PS + 9 MS + 7 GS = 26 élèves

Classe Terracotta : 8 PS + 9 MS + 8 GS = 25 élèves

École : 102 élèves dont 37 Petits, 34 Moyens et 31 Grands.

La moyenne de classe est de 25,5. Perspectives pour la rentrée 2026 demandées pour le 4 novembre par l'académie (enfants nés en 2023) pour la préparation de la carte scolaire : la mairie annonce 30 PS à la rentrée mais les chiffres annoncés ne représenteront pas la réalité de la rentrée 2026. En effet, ne sont pas comptées les dérogations et les nouvelles arrivées sur la commune. Si c'était le cas, nous ne changerions pas de moyenne par classe.

Approbation du règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur de l'école prend appui sur le règlement départemental tout en ne conservant que les dispositions directement utiles à la vie quotidienne de l'école. Ce règlement est disponible en ligne sur le site de l'inspection académique (mise à jour le 08/11/2024).

Lecture du règlement proposé.

Présentation de la charte de la laïcité, des chartes informatiques et Internet et du plan de prévention contre le harcèlement à l'école.

Le programme PHARE est déployé dans toutes les écoles, collèges et lycées du territoire national. Il permet de sensibiliser la communauté éducative et de former un ensemble de professionnels pour intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

Ce programme contribue à l'installation d'un climat scolaire serein grâce à :

- . la mobilisation des équipes enseignantes
- . la sensibilisation des élèves
- . la sensibilisation des parents.

A l'école maternelle, les équipes restent vigilantes sur ce sujet et conduisent des actions de prévention et de sensibilisation auprès des élèves. Ce programme se déploie au cycle 2 car il n'y a pas, à proprement parler, de situations de harcèlement en maternelle. Les enseignantes expliquent que la gestion de conflits concerne rarement une situation de harcèlement.

Vote : le règlement intérieur est approuvé à 13 voix pour et 0 voix contre.

Le règlement intérieur et les diverses chartes seront envoyés pour signature sur l'application ONE aux parents.

Madame CAMATTE informe le conseil que de nouveaux panneaux d'interdiction de fumer ont été placés aux abords des écoles (10 mètres autour).

Sécurité / Interventions de la Mairie (travaux, parc informatique et utilisation des cars...) ainsi que budget 2026 :

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) unifié : risques majeurs et attentat-intrusion.

Il renferme toutes les procédures inhérentes à chaque risque, les différents scénarios, les informations concernant l'école

et les élèves.

Exercices réalisés depuis la rentrée :

- Exercice incendie le jeudi 25 septembre
- Exercice attentat/intrusion le vendredi 26 septembre (remontées techniques)

Dans l'ensemble, les exercices se sont bien passés à la maternelle.

D'autres exercices seront programmés dans l'année (incendie, attentat/intrusion, séisme).

Pour information, le Gouvernement maintient la posture **Vigipirate au niveau le plus élevé urgence attentat**.

Madame CANESSA pose la question de la vérification de l'identité des personnes accueillies dans les écoles hors temps scolaire par les diverses associations : peut-on être sûr que cette vérification est faite ? Est-ce prudent d'ouvrir les locaux scolaires aux extérieurs ? Madame DUMAS-MITON explique qu'il est de la responsabilité des associations de vérifier qui entre dans les écoles et que la municipalité a fait le choix de faire perdurer cette possibilité d'utiliser les locaux scolaires aux associations. Cependant elle limite le nombre d'événements simultanés pour s'assurer que la Police Municipale puisse être présente lors de certaines manifestations.

Travaux et budget

Fabienne DELAÎTRE tient à signaler que la nouvelle application mise en place pour rédiger des tickets au service technique est encore moins souple que la précédente : trop de redondance dans les champs à remplir. Demander un changement d'ampoule prend plus de temps que de la changer.

L'équipe est toujours demandeuse de solutions de végétalisation dans la cour pour apporter plus de fraîcheur. L'an dernier, on nous a annoncé en conseil d'école qu'un plan pluriannuel est élaboré pour végétaliser les écoles. La végétalisation de Langevin prévue en 2025 a été réalisée. La végétalisation des autres écoles était prévue en 2026. Qu'en est-il ? Des réponses pourront être apportées après les élections municipales.

Aussi nous avons reçu un mail d'Anne Dumas Mito le 15 juillet 2025 dont l'objet était « Demande d'aménagements pour les ateliers jardinage – Rentrée prochaine ». Nous devons lister nos besoins en réponse. Quand pourrons-nous envisager de discuter de ces besoins et bénéficier des aménagements ? Madame DUMAS-MITON demandera à Monsieur PIERSON de nous contacter afin de nous faire part des perspectives 2026 et des études à mettre au budget pour envisager ces travaux.

Concernant l'hygiène dans l'école, nous notons une amélioration dans la qualité du service, même si cela est loin d'être parfait.

Demande en cours depuis plusieurs années de la création d'un meuble de rangement sur mesure par le menuisier de la

ville pour la salle de la photocopieuse. Le menuisier devait être disponible au premier trimestre 2025 mais il est parti en congé maladie. Quand sera-t-il à nouveau opérationnel ? La municipalité nous explique que le menuisier est très demandé et qu'il prendra contact avec nous.

Quelles évolutions du **budget** pour 2026 ? Il devrait être assez constant et sera voté en mars. L'arbitrage aura lieu fin novembre.

Madame CANESSA rappelle au conseil qu'au mois de juin, Monsieur DERMIT s'est engagé pour climatiser la salle d'accueil et poser des brumisateurs dans la cour (mis au budget 2026). Madame DUMAS-MITON confirme que Monsieur DERMIT s'est engagé à faire quelques installations avant mars.

Point sur le projet d'école et informations sur les actions pédagogiques de l'année :

Le projet d'école définit les objectifs de l'école pour 3 ans. Un nouveau projet d'école devait logiquement être rédigé l'an dernier mais il sera étudié cette année lors de notre évaluation d'école. Parents, personnel périscolaire, enseignants seront sondés sur divers thèmes via un questionnaire en ligne prochainement envoyé. Les résultats de ces sondages serviront à l'autoévaluation. Des personnes seront auditionnées par l'équipe chargée de l'évaluation (inspecteurs, CPC...).

Voici quelques actions que nous avons mises en place en suivant les objectifs du projet académique « Ambition 2024 » :

- Olympiades GS/CP (valeurs du vivre ensemble et cohésion de groupe) : la liaison GS/CP concerne surtout la visite du musée des 100 à Langevin, les visites de classes et le carnaval.
- Projet citoyen intergénérationnel ou d'ouverture à des publics différents (handicap, 3^e âge) : projet mis en place avec le CCAS depuis l'an dernier
- Développer des pratiques de classe qui favorisent les apprentissages, le développement de l'estime de soi et l'ambition : dans chaque classe, création d'îlots de travail par domaines de compétences (ateliers de vie pratique, de mathématiques, de découverte du monde, de langage, de graphisme) permettant les apprentissages autonomes de chaque élève à son rythme. Cf. Céline Alvarez
- Utilisation du numérique pour faciliter des actions à distance (application ONE pour le cahier de liaison et le cahier de vie), co-éducation : développer des opérations en lien avec les parents (petits déjeuners, interventions en classe pour un partage de talents, encadrement pour des sorties).
- Axe concernant les adultes de l'école : accompagner les réussites et les innovations : auto-formation à l'aide d'outils

existants (livres et site de Céline Alvarez), demande d'observation de classes Montessori à l'inspection de circonscription, et de formations Montessori, partage de compétences entre membres de l'équipe, formation commune (enseignantes et ATSEM) à une pédagogie innovante, observation de classes innovantes, mutualisation des outils.

- Le projet jardin rentre dans la sphère éco citoyenne du projet et dans l'éducation à la santé. Le projet municipal pour la végétalisation des écoles est en cours.

Actions pédagogiques 2025-2026 :

Cycle cirque (10 séances de janvier à avril) pour les 4 classes : projet de faire une représentation devant les parents d'élèves.

Les enseignantes inviteront les parents à des **petits-déjeuners** au mois de décembre et au mois de juin.

Nous participons aux **volets de l'Avent** organisés par la ville de Biot : volets de l'Avent sur le thème de Noël encore cette année.

Un **spectacle de Noël** aura lieu le jeudi 11 décembre : « P'tit Croco et Le Lutin Farceur de Noël ». Il y aura un repas de Noël et un goûter de Noël fourni par la municipalité. La venue du Père Noël est prévue.

Des **sorties médiathèque** sont régulièrement organisées à la demande des enseignantes ou sur proposition de l'équipe de la médiathèque. L'équipe de la médiathèque propose à chaque visite des activités variées et adaptées aux enfants. En octobre, les classes ont été accueillies pour des lectures plaisirs et visite d'une exposition d'illustrations d'albums de jeunesse et en décembre, nous irons voir des visionnages sur Noël.

Des visites du village seront organisées avec l'Office du tourisme.

Des visites des personnes âgées du CCAS continuent d'être organisées pour des lectures, des ateliers cuisine ou des jeux de société à l'école.

Nous ferons revenir Patrick ROUGEOT de **L'Association Lou Cepoun** pour intervenir auprès de toutes les classes afin d'initier les enfants aux chants et aux danses folkloriques provençaux. L'Association de la Commune Libre de la Catastrophe financera tout ou une partie de cette intervention et un carnaval est prévu avec les élèves de Langevin le vendredi 13 février.

Des sorties aux Jardins du MIP avec des ateliers sont organisées au mois de mai.

Florence MONTENON a pour projet encore cette année de proposer un spectacle musical avec la classe de piano (chansons, poèmes, musique...). Le thème sera celui de l'eau. Le spectacle aura lieu vers fin mai ou début juin.

D'autres projets de sorties et d'interventions à l'école sont en cours de préparation.

Point coopérative scolaire 2024-2025 et perspectives 2025-2026 :

Chaque classe finance ses projets (cuisine, plantations, jeux pédagogiques...) avec les adhésions des parents cette année 406 euros par classe).

Les fonds de la coopérative centrale proviennent de la vente des photos scolaires (venue de la photographe le vendredi 17 octobre) et des dons d'associations et entreprises.

Les dépenses de l'an dernier ont concerné pour toutes les classes :

- Le spectacle de Noël
- Et toutes les dépenses concernant les événements de l'école que nous réitérerons cette année :
 - L'adhésion à l'OCCE (assurance de l'école)
 - Les cadeaux de Noël et les pochettes cadeaux pour les enfants.
 - Le café et les viennoiseries pour les petits déjeuners avec les parents (environ 300 euros),
 - Les chocolats de la chasse des œufs,
 - Des fournitures et jeux complémentaires pour les classes.
 -

Cette année, nous investirons dans du matériel spécifique aux sciences, nous paierons le spectacle de Noël, des sorties...

Cette année, nous avons reçu un don de 1600 euros pour les classes + 200 pour la BCD de la part de l'APE et l'Association Amstramgram met en place des cours d'anglais sur le temps périscolaire + achat de matériaux pour des ateliers de jardinage. L'entreprise Bentley nous a de nouveau fait un don d'environ 1680 euros ce mois-ci.

Dates des prochains conseils d'école : mardi 10 mars et mardi 16 juin

Clôture de la séance à 20h45

Fait à Biot, le 14 octobre 2025.

Le Président

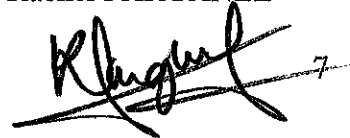
du Conseil d'Ecole : Fabienne DELAÎTRE



Le Secrétaire

de séance :

Rachel FARGANEL



DELIBERATION PRISE EN CONSEIL D'ECOLE

Ecole Maternelle Calade Saint Roch
BIOT

Séance (ordinaire/~~extraordinaire~~)¹ du 14/10/2025

Sous la Présidence de Fabienne DELAÎTRE

Convocations adressées le 30/09/2025

VOTE :		Nombre de membres présents en début de séance	13	Nombre de membres présents au moment du vote		
Suffrages exprimés	Pour l'adoption	13	Contre l'adoption	0	Abstentions	0

CONTENU DE LA DELIBERATION

Objet : Vote du règlement intérieur de l'école

Textes appliqués : Règlement intérieur Maternelle Calade Saint Roch 2025/2026

Enoncé : Vote pour l'approbation du règlement intérieur 2025/2026

Liste des documents joints en annexes : règlement intérieur 2025/2026, Charte de la laïcité, Chartes Internet, Plan de prévention contre le harcèlement à l'école.

Fait à Biot, le 14/10/2025

Signature du Président du Conseil d'école

Delaitre

☒ Délibération jointe au rapport du conseil d'école

Transmise le : 16/10/2025

☒ à l'Autorité Académique

¹ Barrer les mentions inutiles